Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260411-D26_066-DE

MORLAIX communauté
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS

Morlaix Communauté
Séance du samedi 11 avril 2026
Délibération D26-066

L'an deux mille vingt-six, le onze avril à neuf heures, le Conseil de Communauté s'est réuni en salle des Conférences à la Chambre de Commerce et d'Industrie Morlaix Bretagne Ouest à Morlaix, sous la présidence de Martine Le Doare, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 3 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 52
Nombre de membres titulaires présents : 51
Nombre de pouvoirs : 0
Nombre de représentations : 1
Nombre de votants : 52

Secrétaire de séance : Patrick Berger

Étaient présents : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Carantec** : Alban Le Roux, Marion Picart **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Anne-Lise Jacq **Lanmeur** : Yvon Denis, Christine Prigent **Lannéanou** : Patrick Berger **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Sandrine Delory **Locquénolé** : Pascal Lecomte **Locquirec** : Gwénolé Guyomarc'h **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Valérie Scattolin, Nathalie Barnet, Yvon Laurans, David Guyomar, Laetitia Abily, Michael Restier, Catherine Milin, Olivier Bellec, Hélène Hetault-Guézennec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Marie-Claire Parcheminal **Plouégat-Guerrand** : Hervé Loussaut **Plouégat-Moysan** : Philippe Adam **Plouézoc'h** : Arnaud Fave **Plougasnou** : Serge Wlodarczak, Martine Le Doaré **Plougonven** : Bernadette Auffret, Nicolas Inisan **Plouigneau** : Joëlle Huon, Roger Héré, Julie Hamon, Yves Jouan **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Morgane Bicrel, Gérard Pirou **Saint-Jean-du-Doigt** : Marc Boizard **Saint-Martin-des-Champs** : Jonas Plusquellec, Sandrine Autret, Michel Madec-Clei, Annick Martin **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski, Sandrine Le Feur **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **/**

Était représenté : **Guerlesquin** : Eric Cloarec par Christiane Dugay

---

Élection du président / de la présidente

Rapporteur : Martine Le Doare

Vu l'arrêté préfectoral du 20 octobre 2025 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein de l'organe délibérant de la Communauté d'Agglomération Morlaix Communauté ;

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L.5211-2, L.5211-6, L.5211-6-1, L.5211-9,

Conformément à l'article L.5211-9 du CGCT, la présidence de la séance est confiée au doyen d'âge qui, après avoir dénombré les conseillers communautaires présents, constate que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT applicable conformément à l'article L. 5211-1 du CGCT, est remplie.

En application de l'article L. 5211-2 du CGCT, le président / la présidente est élu(e) au scrutin

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260411-D26_066-DE

secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil de Communauté. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Il est fait appel à candidature.
Bernadette Auffret et Jean-Paul Vermot déclarent qu'ils sont candidats.

Chaque conseiller communautaire a remis son bulletin dans l'urne.

Nombre de bulletins dans l'urne : 52
Bulletins blancs : 0
Bulletins nuls : 0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 52
Majorité absolue : 27

Madame Bernadette Aufret a obtenu 17 voix
Monsieur Jean-Paul Vermot a obtenu 35 voix

Jean-Paul Vermot ayant obtenu 35 voix, et donc la majorité absolue, a été proclamé président et immédiatement installé.

Le secrétaire de séance,
Patrick Berger

Le Président,
Jean-Paul Vermot

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ